

# APPROCHE INTERSECTIONNELLE ET MARIAGE DES ENFANTS

Chaque année, 12 millions de filles sont mariées avant l'âge de 18 ans<sup>a</sup>. Le mariage des enfants<sup>a</sup> est plus répandu chez les filles et les adolescentes moins instruites, de ménages pauvres et de régions rurales. Cependant, bien souvent, les politiques et les programmes liés au mariage des enfants n'atteignent pas les filles les plus marginalisées.



SUR LA PHOTO : un groupe de filles répètent une prestation musicale au Centre Mariposa de Cabarete, en République dominicaine.  
Photo : Filles, Pas Epouses/Fran Afonso

La présente note d'information utilise une approche intersectionnelle pour explorer les facteurs qui augmentent le risque de mariage chez une fille. Elle propose également une démarche inclusive qui ne laisse personne de côté pour la prévention et la sanction du mariage des enfants.

## Messages clés

- De nombreux aspects de l'identité sociale et politique d'une fille – notamment le genre, l'âge, un handicap, la sexualité, la classe sociale, l'ethnie, la caste et la citoyenneté – s'entrecroisent pour créer des expériences uniques de discrimination et de privilège. L'intersectionnalité<sup>b</sup> est un cadre utilisé pour comprendre ces facteurs et leur impact sur le mariage des enfants.
- Pour créer des programmes et des plaidoyers intersectionnels, on doit chercher à inclure les filles les plus vulnérables au mariage des enfants, ainsi que les filles déjà mariées, en tenant compte de la dynamique d'exclusion et de discrimination ayant une incidence sur leur vie.
- Pour garantir l'égalité des droits de toutes les filles, y compris celles vulnérables au mariage des enfants et celles déjà mariées, il convient de veiller à ce que les politiques et les programmes à l'égard du mariage des enfants incluent les filles vivant des contextes de forte prévalence et de marginalisation.
- Les filles issues des populations les plus vulnérables au mariage des enfants doivent être associées à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des programmes et des actions de plaidoyer pour la fin du mariage des enfants.
- On ne pourra atteindre l'Objectif de développement durable (ODD) visant à mettre fin au mariage des enfants d'ici 2030 sans respecter le [principe 2](#) : « ne laisser personne pour compte ». Autrement dit, nous devons mettre fin aux inégalités, à la discrimination et à l'exclusion.

<sup>a</sup>Le terme « mariage des enfants » englobe ici toutes les formes de mariages et d'unions d'enfants, précoces et forcés dont au moins une des parties n'a pas 18 ans.

<sup>b</sup>Le terme « intersectionnalité » ou « intersectionnalisme » (intersectionality en anglais) a été inventé par Kimberlé Crenshaw en 1989. Ce concept est utilisé pour comprendre comment différentes formes d'inégalités œuvrent de concert et s'exacerbent mutuellement.

## Le problème

La pandémie de COVID-19 a mis en lumière des inégalités de genre et des cas d'exclusion sociale partout dans le monde. Elle a exacerbé des inégalités existantes et a montré que les filles, bien qu'égaux en droits, ne sont pas touchées par les crises de la même façon. Le principe 2 des ODD appelle à l'inclusion, ce qui implique de comprendre comment les inégalités de pouvoir et la marginalisation favorisent le mariage des enfants dans un contexte donné.

L'intersectionnalité fournit un cadre pour examiner la façon dont les inégalités vécues par des personnes et des groupes de personnes sont façonnées par des rapports de force inégaux à différents niveaux qui évoluent au fil du temps, notamment entre les familles et les communautés et au sein de celles-ci, ainsi que dans les gouvernements responsables de la prestation de services et de l'adoption et de la mise en œuvre de lois et de politiques.

La présente note d'information présente une vue d'ensemble de l'intersectionnalité et des raisons pour lesquelles ce concept devrait être utilisé pour comprendre le mariage des enfants. Elle contient des recommandations pour l'adoption d'une approche intersectionnelle dans l'élaboration de programmes, de politiques et de recherches sur le mariage des enfants.

## Programmes et plaidoyers intersectionnels pour mettre fin au mariage des enfants

L'intersectionnalité est un outil servant à analyser, comprendre et transformer les chevauchements entre les identités sociales et politiques, ainsi que les expériences uniques de discrimination et de privilège créées par ces chevauchements.

Elle fait ressortir les différences entre les membres d'un même groupe autrement considéré comme homogène<sup>2</sup> et attire l'attention sur les facteurs qui entraînent la marginalisation de certaines personnes. Elle démontre comment ces facteurs œuvrent de concert et se renforcent ou s'affaiblissent mutuellement.

Adopter une approche intersectionnelle pour créer des programmes et des plaidoyers à l'égard du mariage des enfants, cela signifie :

- Évaluer comment différentes identités et positions sociales se chevauchent et influencent les droits, les possibilités et le risque de mariage des filles.
- Aller au-delà des causes indépendantes du mariage des enfants et plutôt tenir compte de tous les désavantages qui restreignent les possibilités des filles.
- Identifier les filles excessivement vulnérables au mariage des enfants et utiliser la recherche, l'analyse, la programmation et l'évaluation pour comprendre les contextes complexes où elles vivent et sont marginalisées.
- Comprendre comment les lois, les politiques, les programmes et les services touchent les filles de différentes façons, selon le contexte.
- S'assurer que chaque personne et communauté peut réellement participer aux programmes et aux actions de plaidoyer liées au mariage des enfants et en bénéficier.

- Orienter les ressources, les initiatives et les programmes vers les groupes de filles les plus marginalisées et les plus vulnérables au mariage des enfants et les filles déjà mariées.

## Les facteurs de risque associés au mariage des enfants sont interconnectés

Cette section présente une vue d'ensemble des différents aspects de l'identité et du statut d'une fille qui exacerbent sa vulnérabilité au mariage des enfants, ainsi que la façon dont ces différents aspects se chevauchent pour former des expériences uniques d'oppression et de discrimination. Deux principales causes du mariage des enfants sont les inégalités de genre et la pauvreté.

### Le genre et la pauvreté

Le mariage des enfants a pour cause profonde les inégalités de genre. Cependant, l'expérience des inégalités de genre est différente pour chaque fille selon les chevauchements entre son genre et d'autres facteurs comme un handicap, son orientation sexuelle, sa classe sociale, son âge, son ethnie et sa caste. Ces intersections créent des expériences uniques d'exclusion et de marginalisation, lesquelles ont une incidence sur les risques et les expériences liés au mariage des enfants.

L'approche intersectionnelle contribue à mettre en évidence les liens entre les identités sociales des filles au-delà de leur genre (y compris les aspects moins visibles ou souvent ignorés comme l'âge ou le statut migratoire) et la nature multidimensionnelle des concepts de risque et d'exclusion.

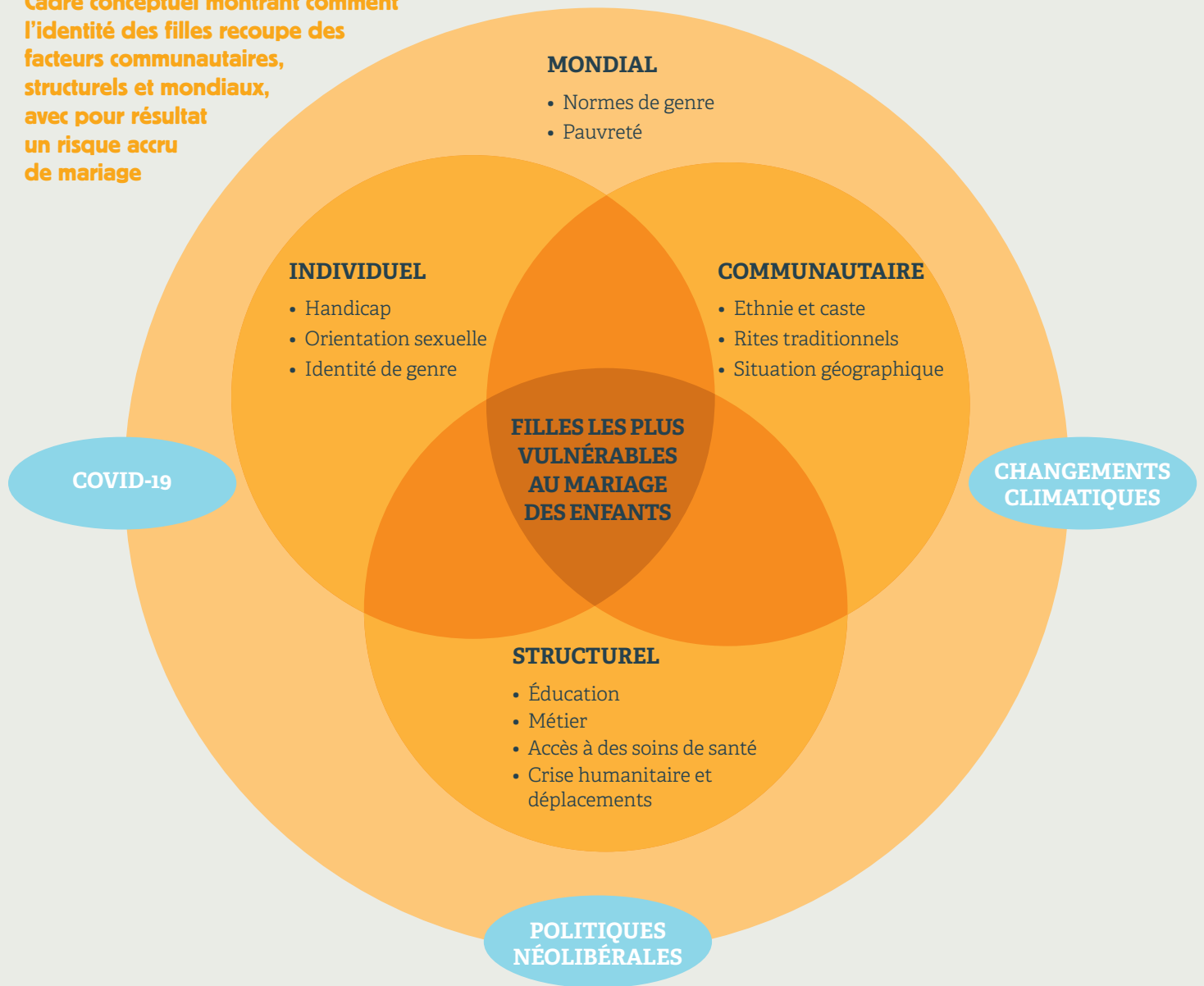
La pauvreté est également un important facteur de risque de mariage d'enfant. Dans la plupart des contextes, les filles de ménages plus défavorisés sont plus susceptibles d'être mariées pendant l'enfance. Celles qui appartiennent également à un groupe marginalisé (comme certaines castes ou communautés autochtones<sup>4</sup>) font l'objet d'une discrimination et d'une exclusion accrues, par exemple en ce qui concerne l'accès à l'enseignement et à des services.

*Filles, Pas Epouses : Le Partenariat Mondial pour la Fin du Mariage des Enfants* œuvre à l'élaboration d'un cadre conceptuel pour expliquer comment différents aspects de l'identité des filles recoupent des facteurs structurels et mondiaux plus vastes, avec pour résultat un risque accru de mariage. Ce cadre montre comment les facteurs qui façonnent et influencent les identités sociales sont à l'œuvre à différents niveaux : mondial (p. ex., les changements climatiques), structurel (p. ex., les lois et politiques, la prestation de services), communautaire et familial (p. ex., la pauvreté, le revenu et la ruralité) et individuel.

L'entrecroisement de ces facteurs a une incidence sur la vie de chaque fille et crée des contextes pouvant l'exposer à un risque de mariage des enfants, limiter ses droits et retarder les progrès vers la fin du mariage des enfants.

<sup>4</sup>Nous reconnaissons qu'il existe une grande diversité parmi les peuples autochtones et que ces peuples préfèrent généralement utiliser le nom précis de leur communauté pour se définir. Notre objectif n'est pas de masquer cette diversité, mais de puiser dans la force de l'identité autochtone pour plaider en faveur d'une approche différenciée à l'égard du mariage des enfants qui tient compte de l'ethnie.

**Cadre conceptuel montrant comment l'identité des filles recoupe des facteurs communautaires, structurels et mondiaux, avec pour résultat un risque accru de mariage**



## Facteurs qui augmentent le risque de mariage d'une fille au niveau individuel

Les facteurs identitaires au niveau individuel, par exemple un handicap, la sexualité ou l'appartenance à un groupe marginalisé, recourent les normes de genre et la pauvreté et peuvent accroître le risque de mariage d'une fille.

### Handicap

- Les normes de genre discriminatoires à l'égard des filles peuvent être conjuguées à des mythes, à des croyances et à des préjugés à l'égard des personnes handicapées, avec pour résultat une exclusion et une marginalisation encore plus marquées pour les filles handicapées.
- Dans les sociétés patriarcales (à savoir, les sociétés où les hommes détiennent la majeure partie du pouvoir et où des normes et des structures limitent les possibilités des femmes), lorsque les femmes ne sont pas financièrement indépendantes, les filles handicapées sont exposées à un risque accru de mariage parce que leurs possibilités en matière d'indépendance économique sont déjà plus limitées.<sup>3</sup>

- Les services de santé, les services de protection sociale et l'éducation, qui pourraient déjà être limités dans les régions rurales, sont encore plus difficiles d'accès pour les filles handicapées. Lorsque ces services sont disponibles en région éloignée, ils sont souvent dépourvus de personnel qualifié, d'équipement spécialisé et d'infrastructures pour répondre de manière efficace aux besoins des filles handicapées.<sup>4</sup>
- Le lien entre le mariage des enfants et les handicaps est mal connu, ce qui signifie que ces filles sont rarement visibles ou favorisées.

### Orientation sexuelle et identité de genre

- Les recherches sur la façon dont l'orientation sexuelle et l'identité de genre recourent d'autres caractéristiques individuelles pour influencer sur le mariage des enfants sont limitées.
- L'orientation sexuelle est un important facteur d'exclusion, d'oppression, de stigmatisation et de violence dans de nombreuses régions du monde. Lorsque les normes et le droit pénal, coutumier ou religieux oppriment les personnes LGBTQI+, ces dernières sont souvent marginalisées.



- En République dominicaine, 83 % des jeunes personnes LGBTQI+ ont signalé dans une récente étude avoir contracté une union précoce principalement pour échapper à la tension liée à leur orientation sexuelle ou à leur identité de genre dans la maison familiale. Ces personnes font face à la stigmatisation et à la discrimination et sont plus vulnérables au risque de grossesse non planifiée, aux problèmes de santé mentale et aux complications liées à la santé sexuelle et reproductive. Elles ont également un accès limité à des services de santé sexuelle et reproductive<sup>5</sup>, ce qui augmente leur vulnérabilité aux unions et mariages d'enfants.

## Facteurs qui augmentent le risque de mariage d'une fille au niveau communautaire

Le statut d'une fille dans sa communauté recoupe également les facteurs individuels qui l'exposent à un risque de mariage d'enfant.

### Ethnie et caste

- En Amérique latine et dans les Caraïbes, les filles autochtones et d'ascendance africaine sont plus vulnérables au mariage des enfants<sup>6</sup>, ce qui contribue à des taux d'abandon scolaire et d'analphabétisme plus élevés chez les filles de ces communautés<sup>7</sup>. La pauvreté, la ruralité (à savoir, le fait de vivre en région rurale ou éloignée) et les normes de genre restrictives rendent les filles et ces groupes plus vulnérables au mariage des enfants<sup>8</sup>. Le mariage des enfants dans les communautés autochtones est également lié à des niveaux socioéconomiques et de scolarisation plus faibles, un héritage du colonialisme, de l'esclavage et du racisme dans la région.
- En Asie du Sud, les mêmes inégalités structurelles qui rendent certaines filles plus vulnérables sont exacerbées dans certaines castes<sup>9</sup>. Les femmes appartenant aux tribus « énumérées » sont les plus marginées sur le plan socioéconomique. Elles ont un faible niveau d'alphabétisme, un faible accès aux soins de santé (surtout les soins de santé reproductive) et de faibles taux de visites de soins prénataux<sup>10</sup>. Les femmes de ces communautés sont plus susceptibles de se marier précocement, de donner naissance avant l'âge de 18 ans et d'avoir des taux de fécondité plus élevés que les autres groupes.
- En Afrique subsaharienne, la religion et l'ethnie sont étroitement liées et chevauchent les frontières géographiques (mais peuvent également dépasser les frontières). Différents groupes ethniques auront différentes normes, croyances et valeurs quant au mariage des enfants et à l'égalité des genres.<sup>11</sup>

### Traditions et rites

- Dans certains pays d'Afrique subsaharienne, le mariage des enfants est étroitement lié aux rites initiatiques et aux pratiques coutumières ou traditionnelles, comme le paiement d'un prix de la fiancée. Dans les contextes de prix de la fiancée, la famille de l'époux paie la famille de l'épouse avant le mariage. Le prix de la fiancée peut être une incitation économique et un moyen de consolider les relations entre familles, de sceller des accords de transactions foncières ou immobilières ou de régler des

## La dot en Asie du Sud : les recoupements entre la pauvreté, les inégalités de genre et les castes

La dot est une pratique répandue en Asie du Sud. Dans les contextes de dot, la famille de l'épouse verse de l'argent à la famille de l'époux avant le mariage. Cette pratique est profondément ancrée dans les inégalités de genre (et les normes qu'elles véhiculent), l'honneur de la famille étant transmis par l'entremise de la virginité et de la chasteté de la fille.

Dans certaines régions, le prix de la dot augmente avec l'âge de la fille<sup>12</sup>, ce qui pousse les ménages défavorisés à marier leurs filles alors qu'elles sont encore très jeunes.<sup>13</sup>

Les communautés des castes inférieures sont généralement plus pauvres, et donc plus susceptibles d'avoir de la difficulté à payer la dot. Cela signifie qu'elles risquent davantage de marier leurs filles plus jeunes.<sup>14</sup>

Aussi, les difficultés financières, qui peuvent être exacerbées par la caste, constituent un important facteur pour déterminer le choix du mari et l'âge de mariage d'une fille.

différents<sup>15</sup>. En situation de crise, les hommes qui ne peuvent pas payer le prix de la fiancée pourraient retarder leur mariage<sup>16</sup>. Pour en savoir plus, consultez notre note d'information sur [le mariage des enfants et les transferts monétaires](#).

- Le mariage des enfants est lié aux mutilations génitales féminines/à l'excision (MGF/E) dans certaines communautés d'Afrique<sup>9</sup>, où la pratique marque la transition de la fille à l'âge adulte et peut être une condition préalable au mariage<sup>17</sup>. Le mariage des enfants et les MGF/E partagent les mêmes causes : la pauvreté (puisque le prix de la fiancée peut être plus élevé pour les filles excisées) et la volonté de contrôler la sexualité féminine<sup>18</sup>. Pour en savoir plus, consultez notre note d'information sur [le mariage des enfants et les MGF/E](#).
- Les campagnes contre les MGF/E peuvent favoriser le mariage des enfants. Là où on considère que les filles non excisées ont une libido plus forte, les familles, voire les filles elles-mêmes, peuvent souhaiter un mariage précoce pour éviter le risque perçu de relations sexuelles avant le mariage. Par exemple, au Sénégal, des déclarations publiques contre les MGF/E ont fait naître l'impression que les filles non excisées sont plus susceptibles d'avoir des mœurs légères. Pour éviter les relations sexuelles avant le mariage, des filles de certaines communautés ont été mariées à un plus jeune âge.<sup>19</sup>

## Facteurs qui augmentent le risque de mariage d'une fille au niveau structurel

Parmi les facteurs structurels ayant une incidence sur le risque de mariage d'une fille, on compte l'éducation, les possibilités de revenu et d'emploi ; les services de soins de santé et les mécanismes de protection sociale ; et les crises humanitaires et les déplacements de populations.

### Éducation, revenu et profession

- Le niveau d'instruction est étroitement lié au mariage des enfants : en moyenne, une fille est 6 % moins susceptible de se marier pendant l'enfance pour chaque année d'études secondaires supplémentaire.<sup>20</sup>

<sup>4</sup>Les castes et les tribus « énumérées », souvent appelées « Dalits », sont une catégorie juridique et font référence aux populations des couches sociales les plus défavorisées de certaines sociétés d'Asie du Sud (Prakash et al., 2019, p. 2).

<sup>5</sup>Les MGF/E sont pratiquées partout dans le monde, mais les liens avec le mariage des enfants sont bien documentés uniquement en Afrique. La forme la plus invasive de MGF/E est l'infibulation

- Dans certaines régions, les normes de genre stipulent que les filles doivent se préparer à leur rôle de femme et de mère dès un jeune âge et font en sorte qu'on accorde peu d'importance à leur éducation<sup>21</sup>. Les filles peuvent également manquer d'ambition scolaire en raison de la façon dont elles sont socialisées et des tâches ménagères qu'elles doivent accomplir en plus des études.<sup>22</sup>
- Les possibilités de travail rémunéré peuvent être limitées dans les régions rurales, ce qui signifie que le rendement du capital investi dans l'éducation des filles (à savoir, la possibilité d'accroître les revenus grâce aux études) est également limité dans ces contextes<sup>23</sup> et que le mariage des enfants peut être considéré comme la seule option viable.<sup>24</sup>
- Les filles de régions rurales ont également moins de chances d'avoir accès à un enseignement abordable. Aussi, elles sont plus susceptibles de ne pas fréquenter l'école et de se marier précocement. Cette situation, combinée à des niveaux de pauvreté élevés et à l'importance accordée au rôle de procréation des filles dans les communautés rurales, augmente le risque de mariage des filles dans ces contextes.

### Soins de santé et mécanismes de protection sociale

- L'accès à des soins de santé appropriés (dont la contraception, les soins de santé maternelle et les informations sur la santé et les droits sexuels et reproductifs) est parfois plus limité dans les régions rurales. Il en résulte un risque accru de grossesses chez les adolescentes, une importante cause de mariage des enfants dans de nombreuses régions.<sup>25</sup>
- Dans les contextes de normes de genre qui ne prennent pas au sérieux la violence basée sur le genre, les filles sont encore plus marginalisées en raison de l'absence de mécanismes de protection sociale appropriés qui préviennent et sanctionnent la violence sexuelle contre les filles.
- Dans les régions rurales, ces désavantages sont exacerbés par les normes de genre inégalitaires et les mentalités plus conservatrices à l'égard du mariage<sup>26</sup>. L'accès des filles à des services de santé adaptés à leurs besoins y est d'autant plus entravé, ce qui augmente le risque de mariage des enfants.<sup>27,28</sup>

### Crises humanitaires et déplacements

- Les crises humanitaires, qu'elles soient provoquées par un conflit, un choc climatique ou une catastrophe naturelle, peuvent exacerber la pauvreté, l'insécurité ou les inégalités qui exposent les filles au risque de mariage d'enfant. Les 10 pays aux taux de mariages d'enfants les plus élevés<sup>f</sup> figurent tous parmi les pays les plus vulnérables aux catastrophes naturelles et se retrouvent plus fréquemment sur les listes de États défectueux.<sup>29</sup>
- Les déplacements de populations perturbent les réseaux sociaux et les mécanismes de protection familiale et communautaire ; ils exacerbent l'insécurité économique, physique et sexuelle ; et poussent les parents à marier leurs filles (et parfois leurs fils) pour faire face aux difficultés économiques et/ou les « protéger » de la violence accrue, notamment la violence sexuelle.

<sup>f</sup>Ces pays sont : Burkina Faso, Bangladesh, Guinée, Malawi, Mali, Mozambique, Niger, Nigeria, République centrafricaine, Soudan du sud et Tchad, selon UNICEF, *Base de données sur le mariage des enfants*, 2021.

## Facteurs qui augmentent le risque de mariage d'une fille au niveau mondial

De nombreux facteurs mondiaux ont une incidence sur la vie des filles et peuvent exacerber leur vulnérabilité au mariage. Les filles n'ont guère d'influence sur ces facteurs.

### Changements climatiques

Les changements climatiques sont un problème mondial, mais leurs effets sont inégaux. Au Bangladesh, l'une des régions les plus vulnérables du monde sur le plan écologique où l'impact des changements climatiques est particulièrement grave, certaines familles composent avec l'instabilité économique et la perte de revenus provoquées par les chocs environnementaux (comme les canicules) en précipitant le mariage des filles ou en acceptant des demandes de mariage moins souhaitables.<sup>30</sup>

Comme nous l'avons vu, l'insécurité et la pauvreté des ménages sont d'importantes causes du mariage des enfants. Aussi, dans les régions où la population dépend de l'agriculture pour ses revenus ou sa subsistance, les chocs climatiques qui endommagent les récoltes peuvent encourager le mariage des enfants. Les changements climatiques peuvent également provoquer des déplacements, perturber les services sociaux et l'enseignement et donner lieu à des abandons scolaires, qui contribuent tous au mariage des enfants.

### Politiques économiques néolibérales

Les politiques qui limitent les dépenses de l'État et dérèglent les marchés du travail, par exemple les politiques d'ajustement structurel, sont liées à une exacerbation de la pauvreté, à un accès réduit à l'éducation et aux soins de santé et à des emplois informels et instables, en particulier chez les femmes et les communautés marginalisées. Ces conséquences augmentent indirectement le risque de mariage des filles de ces communautés.<sup>31</sup>

### Pandémie de COVID-19

La pandémie a exacerbé certains facteurs du mariage des enfants, comme la pauvreté et l'accès limité à une éducation, et a perturbé les programmes de prévention du mariage des enfants<sup>32</sup>. Les réponses à la pandémie, notamment les confinements et les fermetures d'écoles, ont compromis l'éducation des filles, leur accès à des soins de santé (dont les moyens de contraception et l'avortement) et leurs moyens de subsistance, en particulier dans les cas d'emploi informel ou précaire<sup>33</sup>. L'UNICEF estime que 10 millions de filles supplémentaires se marieront avant l'âge de 18 ans d'ici 2030 en raison de la pandémie.<sup>34</sup>



SUR LA PHOTO : Debora dirige une discussion sur les MGF/E avec des femmes de sa communauté dans le comté de Samburu, au Kenya.  
Photo : Filles, Pas Epouses/Thom Pierce

## Recommandations pour les politiques et les programmes

Divers facteurs individuels, communautaires, structurels et mondiaux peuvent exacerber la vulnérabilité d'une fille au mariage des enfants. L'adoption d'une approche intersectionnelle contribue à assurer la prise en compte de toutes les filles dans les politiques et les programmes à l'égard du mariage des enfants. À l'étape d'élaboration de politiques ou de programmes, il convient de se poser les questions suivantes :

- Quelles filles et quelles femmes dans la communauté visée sont les plus marginalisées ? Pour quelles raisons ?
- Quels sont leurs besoins et priorités ?
- Quelles sont les principales caractéristiques démographiques qui caractérisent le phénomène de marginalisation dans cette communauté/région ? En plus du genre, il convient de tenir compte de facteurs comme l'ethnie, la caste, la religion, la citoyenneté, l'âge et les capacités.
- À quelles possibilités sociales et économiques les différents groupes de la communauté ont-ils accès ?
- Quels groupes participent le plus activement à la vie publique ? Le moins ? Pour quelles raisons ?
- Quelles lois, politiques, pratiques organisationnelles et normes sociales limitent les possibilités de différents groupes ?
- Quelles circonstances favorisent la promotion de différents groupes ?
- Quelles initiatives permettraient de répondre aux besoins des groupes les plus touchés par la marginalisation ou la discrimination ?

Les recommandations suivantes ont pour objectif d'aider les responsables politiques, les organisations de la société civile et les chercheur·se·s à adopter une approche intersectionnelle dans leurs initiatives à l'égard du mariage des enfants. Elles peuvent être appliquées une fois que les filles les plus vulnérables au mariage des enfants ont été identifiées à l'aide des questions précédentes.

### Recommandations à l'intention des responsables politiques

- Placer les identités sociales au centre des actions à l'égard du mariage des enfants. L'intersectionnalité doit être utilisée pour transformer les politiques publiques en faveur d'une société plus équitable et inclusive pour tous et pour toutes.
- Analyser la façon dont les lois, les politiques et les services touchent les filles de différentes façons, selon le contexte.
- Veiller à ce que l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques liées au mariage des enfants (notamment dans les domaines de l'égalité des genres, de l'éducation, de la santé des adolescent·e·s et de la protection des enfants) tiennent compte des différents impacts sur différents groupes de la population.

### Recommandations à l'intention des organisations de la société civile

- Placer les filles marginalisées au centre des efforts de plaidoyer collectifs à l'égard du mariage des enfants par la création et l'expansion de plateformes leur permettant de partager leurs expériences.

- Veiller à la diversité des organisations du mouvement pour la fin du mariage des enfants, notamment à l'inclusion d'organisations dirigées par des jeunes, par des femmes et par des personnes LGBTQI+, ainsi que des organisations communautaires.
- Prôner et soutenir des initiatives visant à transformer les normes sociales, comme des discussions dans les communautés et des campagnes médiatiques qui critiquent les opinions discriminatoires à l'égard de certains groupes marginalisés et transforment les normes sociales et de genre inégalitaires de façon plus générale.
- Veillez à l'inclusion d'espaces sûrs dans les forums de plaidoyer et à l'existence de politiques de sauvegarde pour répondre à tout risque lorsque des jeunes et des personnes exposées à un risque partagent publiquement leurs expériences.

### Recommandations à l'intention des responsables de programmes

- Identifier les filles les plus vulnérables au mariage des enfants (ainsi que celles déjà mariées) à l'étape d'élaboration et veiller à ce que les programmes les atteignent. Consacrer des fonds spécifiquement à l'atteinte de cet objectif.
- Prendre le temps de trouver des solutions adaptées au contexte, en collaboration avec les filles et les groupes sociaux faisant l'objet de discrimination.
- Associer des représentant·e·s des populations visées à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des programmes pour favoriser la flexibilité et la redevabilité.
- Remédier à la stigmatisation et à la discrimination des groupes marginalisés, notamment les filles handicapées, les personnes LGBTQI+ et les personnes issues de groupes ethniques stigmatisés.
- Sensibiliser les communautés à la santé et aux droits sexuels et reproductifs des adolescent·e·s.
- Examiner et prévoir les moyens de répondre aux potentielles réactions négatives et/ou à la résistance de certain·e·s membres de la communauté qui pourraient se sentir menacé·e·s par le changement.
- Veiller à ce que l'évaluation des programmes étudie les différents impacts sur différents groupes marginalisés ou exposés à un risque, à la fois en termes d'effets positifs et de conséquences imprévues.

### Recommandations à l'intention des chercheur·se·s

- Collecter des données sur les filles ventilées par âge, ethnie, caste, niveau de revenu et autres caractéristiques pertinentes selon le contexte.
- Collecter des données qualitatives sur les expériences des filles en écoutant ces dernières.
- Reconnaître la diversité des formes de savoirs, notamment les preuves des organisations communautaires et les témoignages.
- Dans le cadre de travaux avec des organisations partenaires locales et des communautés marginalisées, poser des questions sur le pouvoir et la marginalisation.
- Mener des analyses à l'échelle nationale afin d'identifier les groupes les plus vulnérables au mariage des enfants, de déterminer les facteurs de risque et leurs chevauchements au niveau individuel et de comprendre les expériences individuelles d'oppression et d'exclusion.



- Mener des recherches qui identifient et expliquent les variations sous-nationales de la prévalence du mariage des enfants, notamment les facteurs au niveau national qui ont une importance particulière au niveau local.
- Évaluer la façon dont le gouvernement national a remédié au mariage des enfants par le passé, ainsi que le processus d'élaboration de politiques en la matière, de manière à comprendre comment les oppressions et les (dés)équilibres de pouvoir sont institutionnalisés.
- Mener des recherches pour évaluer l'impact des politiques et des crises mondiales (notamment le néolibéralisme et la pandémie de COVID-19) sur les désavantages et les inégalités existantes qui touchent particulièrement les populations les plus marginalisées, ainsi que sur le lien entre cet impact et le risque accru de mariage d'enfant.
- Mener des recherches pour comprendre comment les changements climatiques, par leurs conséquences sur la pauvreté et l'accès à l'éducation et à des soins de santé, ont des effets indirects sur le mariage des enfants.

## Références

- <sup>1</sup>UNICEF, *Base de données sur le mariage des enfants*, 2021.
- <sup>2</sup>A. Kapilashrami et O. Hankivsky « [Intersectionality and why it matters to global health](#) », *The Lancet*, vol. 391, no 10140 (2018), p. 2589-2591.
- <sup>3</sup>P. Menon et M. Sivakami « [Exploring parental perceptions and concerns about sexuality and reproductive health of their child with intellectual and developmental disability \(IDD\) in Mumbai](#) », *Front. Sociol.*, vol. 4, no 58 (2019).
- <sup>4</sup>E. Presler-Marshall, N. Jones, W. Yadete et K. Tilahun, *Leave no one behind: An agenda for action to enhance the full capabilities of adolescents with disabilities in Ethiopia*, London Gender and Adolescence: Global Evidence, 2019.
- <sup>5</sup>Comunidad de Lesbianas Inclusivas Dominicanas (COLESDOM), *Relación entre las salidas a edades tempranas de NNA y el no respeto de sus cuidadores ante las transgresiones de los roles tradicionales de género en la República Dominicana*, Girls First Fund, Saint-Domingue, République dominicaine, 2020.
- <sup>6</sup>Organisation des États américains (OEA) et Mécanisme de suivi de la Convention Belém do Pará, *Hemispheric report on child pregnancy in the states party to the Belém do Pará Convention*, 2016.
- <sup>7</sup>CEDAW, *Concluding observations on the combined seventh and eighth periodic reports of Honduras*, 2016, cité dans : SIGI, *Regional Report for Latin America and the Caribbean*, 2020, chapitre 3.
- <sup>8</sup>D. Wiedeman, « [Legal progress and socio-economic reflections on child marriage in Latin America](#) », *International Journal of Law, Policy and the Family*, vol. 35, no 1, p. 1-16.
- <sup>9</sup>C. Bellés-Obrero et M. Lombardi, *Will you marry me, later? Age-of-marriage laws and child marriage in Mexico*, 2020.
- <sup>10</sup>T. Khanna, M. Chandra, A. Singh, S. Mehra, « [Why ethnicity and gender matters for fertility intention among married young people : a baseline evaluation from a gender transformative intervention in rural India](#) », *BMC Reproductive Health*, vol. 15, no 63 (2018).
- <sup>11</sup>J. W. Mobolaji, A. O. Fatusi et S. A. Adedini, « [Ethnicity, religious affiliation and girl-child marriage: a cross-sectional study of nationally representative sample of female adolescents in Nigeria](#) », *BMC Public Health*, vol. 20, no 583 (2020).
- <sup>12</sup>UNICEF et UNFPA, *Key drivers of the changing prevalence of child marriage in three countries in South Asia: Working paper*, 2018.
- <sup>13</sup>M. Alston, K. Whittenbury, A. Haynes et N. Godden, « [Are climate challenges reinforcing child and forced marriage and dowry as adaptation strategies in the context of Bangladesh?](#) », *Women's Studies International Forum*, vol. 47 (2017), p. 137-144.
- <sup>14</sup>UNICEF et UNFPA, *Child Marriage in South Asia: An evidence review*, 2019.
- <sup>15</sup>UNICEF et UNFPA, *Child Marriage: A Mapping of Programmes and Partners in Twelve Countries in East and Southern Africa*, 2018.
- <sup>16</sup>J. Schlecht, E. Rowley et J. Babirye, « [Early relationships and marriage in conflict and post-conflict settings: Vulnerability of youth in Uganda](#) », *Reproductive Health Matters*, vol. 21, no 41 (2013), p. 234-242 ; cité dans : A. Malhotra et S. Elnakib, *Evolution in the evidence base on child marriage 2000-2019*, Programme mondial UNFPA-UNICEF visant à accélérer la lutte contre le mariage d'enfants, 2021.
- <sup>17</sup>World Vision Royaume-Uni, *Untying the knot: Exploring early marriage in fragile states*, 2013 ; World Vision Royaume-Uni, *Exploring the links: Female genital mutilation/cutting and early marriage*, 2014 ; J. Boyden, A. Pankhurst et Y. Tafere, *Harmful traditional practices and child protection*, 2013, cité dans : J. Karumbi et J. Muteshi, « [Exploring the associations between FGM/C and early/child marriage: A review of the evidence](#) », sous la direction d'E. Leye et G. Coene, *Researching female genital mutilation/cutting: Proceedings of the 2nd International Academic Seminar of MAP-FGM Project*, 2017.
- <sup>18</sup>J. Karumbi et J. Muteshi, 2017, *op. cit.*
- <sup>19</sup>World Vision Royaume-Uni, 2014, *op. cit.*
- <sup>20</sup>Q. Wodon et al., *Missed opportunities: The high cost of not educating girls*, Washington, D.C., Banque mondiale, 2018.
- <sup>21</sup>Filles, Pas Epouses, *Child, early and forced marriage and unions in Latin America and the Caribbean*, 2020.
- <sup>22</sup>R. Gemignani et Q. Wodon, « [Child marriage and faith affiliation in sub-Saharan Africa: Stylized facts and heterogeneity](#) », *The Review of Faith & International Affairs*, vol. 13, no 3 (2015), p. 41-47.
- <sup>23</sup>C. Colclough, P. Rose et M. Tembon, « [Gender inequalities in primary schooling: The roles of poverty and adverse cultural practice](#) », *International Journal of Educational Development*, vol. 20, no 1 (2000), p. 5-27.
- <sup>24</sup>V. H. Mlambo, M. V. Hlongwa et L. Msthal, « [The implication of child marriages and their developmental effects on young girls/women in sub-Saharan Africa](#) », *African Renaissance*, vol. 16, no 2 (2019).
- <sup>25</sup>UNFPA et UNICEF, 2017, *op. cit.*
- <sup>26</sup>C. Sweetman, *Gender, development, and marriage*, Oxfam Royaume-Uni, 2003.
- <sup>27</sup>UNFPA, *Review of adolescent and youth policies, strategies and laws in selected countries in West Africa*, 2017.
- <sup>28</sup>C. Holley, *Helpdesk Report: The impact of girls' education on early marriage*, Human Development Resource Centre, Royaume-Uni, 2011.
- <sup>29</sup>G. T. Lemmon, *Fragile states, fragile lives: Child marriage amid disaster and conflict*, New York, États-Unis, Council on Foreign Relations, 2014.
- <sup>30</sup>A. R. Carrico, K. M. Donato, K. B. Best et J. Gilligan, « [Extreme weather and marriage among girls and women in Bangladesh](#) », *Global Environmental Change*, vol. 65 (2020).
- <sup>31</sup>B. S. Trask, *Globalization and families: Meeting the family policy challenge*, University of Delaware, Newark, 2010.
- <sup>32</sup>Filles, Pas Epouses, *COVID-19 et les mariages d'enfants, précoces et forcés*, 2021.
- <sup>33</sup>J. Tamin, O. Samuel, A. Suraya, I. D. Ebuenyi, N. Naicker, M. Rajput-Ray, « [Vulnerable workers and COVID-19: Insights from a survey of members of the International Commission for Occupational Health](#) », *International Journal of Environmental Research and Public Health*, vol. 18, no 1 (2021).
- <sup>34</sup>UNICEF, *COVID-19: A threat to progress against child marriage*, 2021.

# DE NOMBREUX ASPECTS DE L'IDENTITÉ DES FILLES SE RECOUPENT ET EXACERBENT LEUR VULNÉRABILITÉ AU MARIAGE DES ENFANTS

## APPROCHE INTERSECTIONNELLE ET MARIAGE DES ENFANTS

**Filles, Pas Epouses est un partenariat mondial composé de plus de 1 500 organisations de la société civile dans plus de 100 pays, déterminées à mettre fin au mariage des enfants et à permettre aux filles de réaliser pleinement leur potentiel.**



Publié en février 2022 par  
*Filles, Pas Epouses*

Seventh Floor  
65 Leadenhall Street  
London  
EC3A 2AD  
United Kingdom

- ☎ 0203 725 5858
- 📠 0207 603 7811
- 🌐 [www.fillespasepouses.org](http://www.fillespasepouses.org)
- ✉ [info@GirlsNotBrides.org](mailto:info@GirlsNotBrides.org)
- 📺 GirlsNotBrides
- 📘 [www.facebook.com/GirlsNotBrides](https://www.facebook.com/GirlsNotBrides)

*Filles, Pas Epouses* est une société à responsabilité limitée par garantie (Reg. No. 8570751) et une organisation caritative enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles (Reg. No. 1154230).